

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 24 FEVRIER 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-01-06-URBANISME- APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEY-LE-SEC

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022

DATE DE PUBLICATION : 28 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIRE Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR I.), TOUSSAINT André, SITTNER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PLOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé DOHR
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.

Par délibération communale en date du 29 mai 2015, la commune de Villey-le-Sec a souhaité la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme afin de redéfinir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal le 17 novembre 2016 sont les suivantes :

Chapitre I : Concernant les espaces naturels, agricoles et forestiers

1. Maintenir un bon fonctionnement des espaces agricoles et favoriser leur exploitation
2. Préserver et valoriser le cadre environnemental

Chapitre II : Concernant la vie du village

3. Structurer le maillage des cheminements pour permettre le développement des loisirs et reconquérir les vergers
4. Favoriser l'économie énergétique et promouvoir les énergies renouvelables
5. Pérenniser et développer l'activité de loisirs et de tourisme

Chapitre III : Concernant le tissu urbain et les quartiers

6. Conserver l'image du territoire
7. Assurer une gestion économe de l'espace tout en maîtrisant une croissance harmonieuse

Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains sauf pour la Chambre d'Agriculture qui a émis un avis défavorable sur le projet. Cette dernière estime que le projet de PLU comporte une superficie de zones agricoles inconstructibles (AI) trop importante. Elle estime donc que cela remet en cause les possibilités de délocalisation des constructions agricoles en dehors de l'enveloppe urbaine.

En réponse, la Communauté de Communes souligne le fait que la zone AI a été instaurée pour préserver les perspectives paysagères depuis et vers les fortifications de la commune qui constituent un monument historique inscrit. Cela représente également un atout pour le développement touristique de la commune.

Par décision en date du 27 juillet 2021, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné M. Luc MARTIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 18 octobre au 22 novembre 2021 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU, sans réserve mais avec trois recommandations.

Chaque remarque formulée, par les Personnes Publiques Associées, par la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) ou par la population, a fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur.

Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Villey-le-Sec en date du 29 mai 2015 prescrivant la révision de son PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal du 17 novembre 2016 ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Vu les avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté n°Urb-03-21 en date du 21 septembre 2021 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 20 décembre 2021;

Vu le projet de PLU annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de révision du PLU de la commune de Villey-le-Sec ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX